

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 7 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 7 décembre 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 33.

Résolution 230-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

5.1 Madame Andrée Laforest, ministre – Outil de références
5.2 Simon-Pierre Savard Tremblay – Demande de rencontre
5.3 Vox avocat(es) – Félicitations
5.4 École aux Quatre-Vents – Remerciements
5.5 MAMH-Programmes fiscaux – Compensation tenant lieu de taxes- refonte

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Rapport des données du rôle triennal – Dépôt
6.3 Commission municipale du Québec – Rapports des audits de conformité - Dépôt
6.4 Projet de règlement 05-2021, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet
6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt
6.6 Formation éthique et déontologie – Inscription
6.7 Vérificateurs financiers – Attribution du mandat
6.8 Inspecteur en bâtiment – Modification de la tarification
6.9 Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines – Demande d'appui financier
6.10 Organisme du Bassin versant Yamaska – Renouvellement d'adhésion
6.11 Gala Agristars – Demande de commandite
6.12 Fédération Québécoise des municipalités - Renouvellement d'adhésion

- 6.13 Fédération Canadienne des municipalités – Renouvellement de l’adhésion
- 6.14 Police d’assurance pour les bénévoles – Renouvellement
- 6.15 Vacances de Noël - Fermeture du bureau municipal
- 6.16 Logiciel Azimut géomatiques – Renouvellement de la licence
- 6.17 Poste de secrétaire-réceptionniste – Embauche
- 6.18 Demande d’appui financier au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Formation de premiers répondants – Autorisation d’appel de candidatures et de formation

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 TECQ – Approbation de la programmation
- 8.3 Entente intermunicipale rapiéçage – Déclaration d’intérêts
- 8.4 Programme d’aide à la voirie locale –
Demande de création d’un plan d’intervention MRC
- 8.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël- Déneigement
- 8.6 Chemin Neuf – Demande d’entretien

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Comité du bassin versant de la Rivière Salvail – Nomination d’un délégué

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
- 10.2 Règlement 39-12-2021, cannabis – Adoption du règlement
- 10.3 Comité consultatif d’urbanisme- Renouvellement de la nomination d’un membre

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Municipalité amie des aînés MADA-Constitution du comité de pilotage
- 11.3 Livre du 175^e de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Autorisation de l’impression du livre

12. Sujet divers

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Résolution numéro 231-12-2021

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l’assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s’ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n’a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues.

- 5.1 Madame Andrée Laforest, ministre – Outil de références pour les élus
- 5.2 Simon-Pierre Savard Tremblay – Demande de rencontre
- 5.3 Vox avocat(es) – Félicitations
- 5.4 École aux Quatre-Vents – Remerciements
- 5.5 MAMH-Programmes fiscaux – Compensation tenant lieu de taxes refonte

6. Administration et finances

6.1 Résolution 232-12-2021 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 9 novembre 2021 au 1^{er} décembre 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 671.44 \$
Employés	15 427.56 \$
Autres, frais déplacement	0 \$

Dépense :

Administration	36 105.34 \$
Sécurité publique	12 630.71 \$
Transport (voirie)	24 674.61 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	45 387.86 \$
Eaux usées	3 759.92 \$
Santé et bien-être	0 \$

Aménagement urbanisme 3 289.93 \$

Loisir et Culture

Loisir et culture 4 637.11 \$

Dépenses d'investissement 9 743.09 \$

Total : 159 327.57 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Rapport des données du rôle triennal - Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès de membres du conseil municipal le rapport de données provenant de la confection du rôle triennal 2022-2023-2024 reçu du bureau des évaluateurs financiers en date du 18 novembre 2021.

6.3 Commission municipale du Québec – Rapport d'audits de conformité - Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès de membres du conseil municipal les rapports d'audits de conformité traitant de l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

Les membres du conseil prennent acte que ces rapports ont attesté de la conformité de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

6.4 Projet de règlement 05-2021, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2022 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2022 est déposé et remis aux élus.

6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire	:	Monsieur Alain Jobin
Conseiller poste # 1	:	Monsieur Marcel Therrien
Conseiller poste # 2	:	Madame Johanne Picard
Conseiller poste # 3	:	Monsieur Gabriel Lapointe
Conseiller poste # 4	:	Madame Dominique Lussier
Conseiller poste # 5	:	Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Conseiller poste # 6	:	Monsieur Yves Guérette

Résolution 233-12-2021

6.6 Formation éthique et déontologie - Inscription

CONSIDÉRANT que le projet de loi 49 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives est entrée en vigueur le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les membres du conseil de suivre une formation portant sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités offre une formation groupée au coût 2 500 \$ plus taxes applicables pour 15 participants et avec un frais de 200 \$ par personne supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est intéressée à se joindre à notre municipalité pour partager les coûts de cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE PERMETTRE à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'organiser une formation sur l'éthique et la déontologie via un formateur de la Fédération Québécoise des Municipalités en partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

D'INSCRIRE tous les membres du conseil à cette formation et de permettre l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

D'AUTORISER le partage des coûts en part égale de cette formation avec la Municipalité de Saint-Bernard de Michaudville;

DE PERMETTRE à la directrice générale, en collaboration avec la directrice générale de Saint-Bernard-de-Michaudville, de planifier un repas, tenant lieu de dîner que ce soit sous forme de buffet ou de boîtes repas et que les frais en soient partagés à parts égales entre les municipalités;

DE PERMETTRE que cette formation soit prévue et tenue un samedi du mois de janvier, soit idéalement le 29 janvier 2022 au Centre multifonctionnel;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 234-12-2021

6.7 Vérificateurs financiers – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel aux services d'un vérificateur financier afin de préparer le rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme FBL s.e.n.c. qui était considérablement majorée en rapport avec le coût de l'an dernier;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de recevoir d'autres offres de services;

CONSIDÉRANT les quatre offres reçues, soit :

FBL s.e.n.c société de comptables professionnels agréées au montant de 9800\$ plus 500\$ pour la présentation du rapport aux membres du conseil;

Hébert Marsolais inc. au montant de 9 850 \$ incluant la présentation du rapport aux membres du conseil;

Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 15 750 \$;

Laplante Brodeur Lussier au montant de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

DE NOMMER la firme Hébert Marsolais Inc. à titre de vérificateurs financiers afin de produire le rapport financier de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des honoraires selon l'offre reçue au montant de 9850 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 235-12-2021

6.8 Inspecteur en bâtiments – Modification de la tarification

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Raymond Lessard demandant une modification de sa tarification horaire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lessard souhaite une augmentation de 5 \$ de l'heure à partir du 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande faite par les membres du conseil;

Les conseillers discutent entre eux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

D'ACCEPTER une augmentation de la tarification, mais à la hauteur de l'ipc soit 5%, représentant 2,25\$ / heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 236-12-2021

6.9 Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) - Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant du Ruisseau des Salines datée du 1^{er} novembre 2021 demandant une contribution financière pour 2022 afin de contribuer aux activités du comité;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le CBVRS a décidé d'agrandir leur territoire d'action passant de 14 km² à 28 km².

CONSIDÉRANT que le comité inclut maintenant les cours d'eau Rainville, Dubois et également le cours d'eau Lussier-Rodier se trouvant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) un montant de 100 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2022;

DE FAIRE PARVENIR à l'organisme un chèque en janvier 2022 afin d'officialiser cette contribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 237-12-2021

6.10 Organisme bassin versant Rivière Yamaska – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des adhésions pour l'Organisme de bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adhésion nous avons un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à l'Organisme bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022 au coût de 50\$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 238-12-2021

6.11 Gala Agristars – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande reçue en vue que la Municipalité devienne commanditaire du 9^e gala Agristars;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande et les bénéfices possibles de commanditer cet événement;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ ne souhaite pas adhérer en tant que commanditaire au 9^e Gala Agristars, préférant privilégier les organismes locaux et régionaux qu'elle appuie actuellement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 239-12-2021

6.12 Fédération Québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion reçu par la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'utilité pour la Municipalité de demeurer membre de cette fédération;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité auprès de la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2022 au montant de 1 444,06 \$ plus taxes, incluant le fonds de défense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 240-12-2021

6.13 Fédération Canadienne des municipalités– Renouvellement de l’adhésion

CONSIDÉRANT l’avis de renouvellement d’adhésion reçu par la Fédération Canadienne des municipalités pour l’année 2022;

CONSIDÉRANT l’utilité pour la Municipalité de demeurer membre de cette fédération;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE RENOUVELER l’adhésion de la Municipalité auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités pour l’année 2022 au montant de 315,73 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ;

Résolution 241-12-2021

6.14 FQM, assurance accidents bénévoles – Renouvellement

CONSIDÉRANT l’avis de renouvellement reçu de la FQM Assurance relativement au renouvellement de l’assurance accident couvrant les bénévoles de la municipalité pour l’année 2022;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de conserver cette couverture d’assurance pour les bénévoles œuvrant dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE RENOUVELER la police d’assurance accident bénévoles, numéro PACC-100155 au coût de 250 \$ pour l’année 2022;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ;

Résolution 242-12-2021

6.15 Vacances de Noël – Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT les vacances pour la période de Noël;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE MODIFIER L’HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL et de procéder à la fermeture du bureau du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ;

Résolution 243-12-2021

6.16 Logiciel Azimut solutions géomatiques – Renouvellement de la licence

CONSIDÉRANT l’échéance de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques qui se terminera au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette licence qui donne accès aux informations reléguant de l’urbanisme, des travaux publics mais également du rôle d’évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE PERMETTRE le renouvellement de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques pour l’année 2022, au coût de 864 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ;

Résolution 244-12-2021

6.17 Poste de secrétaire-réceptionniste - Embauche

CONSIDÉRANT la démission de Madame Myriam Fournier au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

Monsieur Alain Jobin, maire

Madame Linda Normandeau, directrice générale

Madame Dominique Lussier, conseillère

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à l'entrevue d'embauche de Madame Nathalie Garcia;

CONSIDÉRANT que ladite entrevue fut jugée satisfaisante par le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Madame Nathalie Garcia au poste de secrétaire-réceptionniste

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Nathalie Garcia, de signer un contrat de travail selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Madame Garcia;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 245-12-2021

6.18 Demande d'appui financier au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail demandant une contribution financière pour l'année 2022 afin de contribuer aux activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin versant de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2022, de faire parvenir un chèque en janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

Résolution 246- 12-2021

7.2 Formation de premiers répondants – Autorisation d'appel de candidatures et de formation

CONSIDÉRANT la communication reçue de la directrice de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, soumettant la possibilité de faire un appel de candidature visant le recrutement de nouveaux membres pour l'équipe de premiers répondants citoyens ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour le coût destiné à la formation initiale, au coût de 699\$ pour huit étudiants ;

CONSIDÉRANT l'analyse reçue de la directrice de la Régie concernant l'engagement et la stabilité des membres embauchés en 2018 ;

- Les membres du conseil discutent entre eux -

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE PUBLIER UNE ANNONCE visant le recrutement de citoyens, via une publication dans les journaux municipaux et les médias sociaux, incluant l'envoi d'une infolettre et d'un publipostage ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

Résolution 247-12-2021

8.2 TECQ – Approbation de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE LA MUNICIPALITÉ approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE LA MUNICIPALITÉ atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 248- 12-2021

8.3 Entente intermunicipale rapiéçage – Déclaration d'intérêt

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour du rapiéçage de chaussée;

CONSIDÉRANT le rapport reçu de l'inspecteur municipal sur les besoins en rapiéçage des rues;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE NE PAS PARTICIPER à cette entente pour l'année 2022, puisque les besoins de rapiéçage ne sont pas suffisants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 249-12-2021

8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de création d'un plan d'intervention – MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a révisé le Programme d'aide à la voirie locale avec des modalités d'application pour les années 2021-2024;

CONSIDÉRANT que le volet Plan d'intervention permet d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux à court, moyen et long terme par une auscultation des chaussées, l'inspection des ponceaux et des autres actifs présents sur l'infrastructure routière ;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est admissible pour le démarrage, l'élaboration et l'approbation du plan d'intervention qu'aux organismes admissibles;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne sont pas admissibles et que la MRC des Maskoutains fait partie de la liste des organismes admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud désire se munir de ce plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour le volet Plan d'intervention et;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux municipalités membres de la Partie 8 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 250-12-2021

8.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël – Déneigement des emplacements municipaux

CONSIDÉRANT que le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances de Noël, du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022, inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal sera en vacances pour cette période;

CONSIDÉRANT que durant son absence, il est nécessaire de s'assurer que les accès aux emplacements municipaux soient déneigés et déglacés;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ENGAGER, sur une entente de gré à gré, la compagnie LP Gazon à un taux horaire de 30\$/ h, afin de s'assurer du déneigement des emplacements municipaux durant cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 251- 12-2021

8.6 Demande d'entretien du Chemin Neuf (Chemin du radar)

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Frédéric Blouin visant à effectuer de l'entretien sur le Chemin Neuf (chemin du radar);

CONSIDÉRANT le rapport remis par l'inspecteur municipal quant à l'état du chemin;

CONSIDÉRANT que ce chemin ne vise que certains emplacements appartenant à une quelques citoyens, principalement des emplacements agricoles ainsi qu'une réserve naturelle privée;

CONSIDÉRANT que cette route n'est pas utilisée en période hivernale;

- Les membres du conseil discutent entre eux -

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE SOIT DEMANDÉ à l'inspecteur municipal de planifier un entretien de ce chemin au printemps 2022, lorsque sera fait l'entretien des autres chemins de gravier sur le territoire de la municipalité;

QUE LE CONSEIL STATUT que l'entretien de ce chemin sera fait, à l'avenir, uniquement sur demande de la part de citoyens utilisant cette route et après une évaluation et approbation de la part de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne son rapport en tant que délégué à la Régie de l'aqueduc Richelieu-Centre

Résolution 252-12-2021

9.3 Comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS) – Nomination d'un délégué

CONSIDÉRANT la possibilité de nommer un délégué, représentant la municipalité auprès du comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS);

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

De nommer Monsieur le maire Alain Jobin à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du comité du bassin versant de la Rivière Salvail pour l'année 2022;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur le maire Alain Jobin, d'assumer les tâches reliées au titre de délégué au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution 253-12-2021

10.2 Projet de règlement numéro 39-12-2021- Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles- Adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime d'intérêt, pour la Municipalité, de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles, notamment en ce qui concerne les risques de nuisances générés par les odeurs provenant des installations vouées à cet usage ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Jean-Sébastien Savaria ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 5 octobre 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 16 novembre 2021, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du second projet de règlement, lors de la séance du 16 novembre 2021, la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 7 décembre 2021, le règlement numéro 39-12-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles*».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution numéro 254-12-2021

10.3 Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Jean-Paul Sévigny, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme se termine au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Sévigny de renouveler sa participation audit comité;

CONSIDÉRANT que le règlement du comité consultatif d'urbanisme permet à Monsieur Sévigny de poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la candidature de Monsieur Jean-Paul Sévigny à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit pour l'année 2022 et pour 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

Résolution 255-12-2021

11.2 Comité de pilotage MADA - Création

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a accepté par la résolution numéro 187-08-2014 de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes aînées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action ; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

Monsieur Marcel Therrien à titre d'élu responsable des aînés de la Municipalité;

Monsieur Therrien mentionne qu'il fixera une rencontre très bientôt avec la Directrice-générale afin d'établir la composition du comité et d'en nommer les autres membres;

Le conseil municipal accepte de reporter la composition du comité, suite à la rencontre entre Monsieur Marcel Therrien et la directrice générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 256-12-2021

11.3 Livre du 175^e – Autorisation d'impression du livre

CONSIDÉRANT que le projet du livre du 175^e est maintenant terminé et que la mise en page du livre et le graphisme sont achevés;

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé d'un dépassement de coût relativement à l'impression dudit livre;

CONSIDÉRANT le délai écoulé entre l'attribution de ce contrat et la finalisation du dossier;

- Les élus discutent entre eux et posent des questions quant à la disponibilité des fonds et aux coûts reliés à ce dossier -

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu :

D'AUTORISER l'impression du livre du 175^e de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud au coût de 12 240 \$, pour un total de 200 livres devant être livrés au bureau municipal;

DE PRENDRE en considération que ce montant sera le montant final devant être investi pour la création et la mise en distribution du livre du 175^e;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 257-12-2021

14. Levée de la séance

Sur proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe la séance est levée à 20h38

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 décembre 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière